

**MAIRIE DE CHEVRAINVILLIERS 77760**

**COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU LUNDI 23 MARS 2012**

***Approbation du PV de la séance du 15 février 2012***

Le procès verbal de la séance du 15 février 2012 est approuvé et signé par tous les membres présents.

***Vote du compte de gestion et du compte administratif 2011***

Monsieur HURÉ, Maire donne la parole à Monsieur LECOMTE, <sup>1ER</sup> adjoint. Après lecture détaillée du compte administratif, les résultats sont les suivants :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		30 934.59		113 467.78		144 402.37
Opérations exercice	9 984.92	10 474.87	108 795.15	116 894.17	118 780.07	127 369.04
<b>Total</b>	9 984.92	41 409.46	108 795.15	230 361.95	118 780.07	271 771.41
Résultat de clôture		31 424.54		121 566.80		152 991.34
Restes à réaliser	100 319.97	61 551.04			100 319.97	61 551.04
<b>Total cumulé</b>	100 319.97	92 975.58		121 566.80	100 319.97	214 542.38
<b>Résultat définitif</b>	7 344.39			121 566.80		114 222.41

Monsieur HURÉ ayant quitté la salle, Monsieur LECOMTE demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du Compte Administratif qui concordent bien avec ceux du Compte de Gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2011 conforme au Compte de Gestion dressé par Monsieur Brégère-Maillet, receveur municipal.

***Affectation de résultat***

Le conseil municipal :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2011
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 121566,80 €  
DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	113467.78
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	40000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT 8099.02</b>
<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2011</b>	<b>121566.80</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2011</b>	<b>121566.80</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	7344.39
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	114222.41

### ***Proposition du taux des 3 taxes***

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la notification des taux d'imposition de 2012 des taxes d'habitation et foncière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide d'augmenter les taux (6 voix POUR, 2 voix CONTRE), à savoir :

Taxe d'habitation	5,10%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	9,53%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	30,29%

### ***Subventions 2012***

Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'exercice 2012 :

- Croix Rouge Française	80 euros
- Comité des fêtes	150 euros
- Office du tourisme de Nemours	60 euros
- Coopérative de l'école de Chevrainvilliers	150 euros
- USNSP <i>Athlétisme</i>	60 euros

Le Conseil Municipal dit que les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6573 et 6574 du budget primitif 2012.

### ***Budget Primitif 2012***

Monsieur le Maire propose le Budget Primitif 2012.

Après avoir entendu l'énoncé, le Conseil Municipal arrête et vote le BUDGET PRIMITIF 2012 comme suit :

- section de fonctionnement	<b>208 976,83 euros</b>
- section d'investissement	<b>141 053,05 euros</b>

### ***Vente de la parcelle cadastrée section A n°686***

Suite au déclassement de la parcelle cadastrée Section A n°686 d'une contenance de 40ca, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la vente de cette parcelle au profit de Monsieur et Madame PEROT ;
- **FIXE** le prix de vente à 1 euro , à charge de Monsieur et Madame PEROT de régler les frais de division d'un montant de 1 778,81 euros ;
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente et tout document nécessaire.

### ***Informations diverses***

- Monsieur Didier JULIA et Monsieur Frédéric VALLETOUX ont adressé un courrier au Conseil Municipal afin de le remercier pour sa motion de soutien pour la création d'un Tribunal pour enfants. En effet, ce projet va voir le jour prochainement ;

- Un devis du Syndicat AGEDI pour la création du site internet de la commune est présenté au Conseil Municipal. Une décision sera prise lors d'une prochaine réunion ;
- Suite aux travaux de raccordement au réseau d'eau et au déplacement du poteau incendie rue de la Croix Rouge, il a été relevé un débit de 60m<sup>3</sup> / heure, ce qui rend le ce poteau conforme aux prescriptions des services d'incendie ;
  - Madame SARKISSIAN sera en Mairie le 27 mars 2012 afin de rencontrer les élus dans le cadre des prochaines élections législatives ;
  - Les panneaux d'entrée de village mentionnant l'appartenance au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français seront bientôt mis en place.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25*

***Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 27 mars 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.***

**Etaient présents :**

Mr HURE Philippe, Maire  
 Mme BOUDET, Mrs LECOMTE - OUDIN Adjoints  
 Mrs DARVILLE – BESSAGUET - SAYDE  
 Mme RAIBALDI

**Absents :** Mr CARPENTIER – Mme COTILLARD

**A Chevrainvilliers, le 27 mars 2012  
 Le Maire,  
 Philippe HURÉ**